

**EIDOS  
CINEMA**



## Convention de partenariat 2024

Entre

**L'ASSOCIATION EIDOS Cinéma la Muse**

Route de Lavaur 82710 BRESSOLS  
Représentée par Jean Michel ANSELMINI  
Ci-après désignée « l'Opérateur »

Et

**LA MAIRIE D'AUCAMVILLE**

Place Jean-Louis Bazerque  
31 140 Aucamville  
Représentée par son Maire, Monsieur Gérard ANDRÉ  
Ci-après désigné par « la Mairie »

Et

**LES CINÉS DE COCAGNE**

661, chemin de la Mairie  
82230 Léojac  
Représenté par son gérant, Monsieur Philippe Etienne,  
Ci-après désigné par « le Cinéma »

Il a été convenu ce qui suit :

### PRÉAMBULE

Les parties se sont rencontrées et ont souhaité engager une action partenariale en vue de la mise en place de la 9ème édition de la manifestation Les Animés sur la commune d'Aucamville, qui se déroulera du 8 au 12 octobre 2024. Cet événement est organisé dans le cadre du projet régional et itinérant des Rencontres de l'animation en Occitanie de l'association Eidos.

Ce rendez-vous a été imaginé pour permettre de croiser les regards et les approches entre étudiants en fin de cursus, artistes, professionnels, chercheurs, publics avertis, grand public et scolaires, autour du cinéma d'animation et plus généralement de l'image animée dans ses formes les plus archaïques, comme les plus contemporaines.

Les Animés est une manifestation annuelle qui prend sa source dans le Tarn et Garonne pour se déployer sur le territoire régional, avec un temps fort installé sur la ville d'Aucamville en Haute-Garonne.

Le programme aucamvillois de l'édition 2024 est le suivant :

- Projections de courts et longs métrages d'animation récents avec invités,
- Tremplin jeunes talents de l'animation d'auteur en Occitanie - Programme des meilleurs courts-métrages d'animation d'étudiants de la Région diffusés à Aucamville et dans les salles partenaires
- Workshop « Animathon » à destination des étudiants des écoles de cinéma de la région, (animation image par image sur bande de papier).
- Formation Professionnelle à destination des exploitants de salles de la région avec Cinéphilae et l'Association Française de Cinéma d'Animation sur le thème de la médiation vers le public adolescent et jeunes adultes
- Rencontres professionnelles du cinéma d'animation d'auteur en partenariat avec l'Université Toulouse Jean Jaurès, Occitanie Films et Nef Animation (à destination des étudiants, chercheurs et professionnels du cinéma d'animation) - gratuites et ouvertes au public
- Exposition sur la fabrication de films d'animation : reconstitution miniature des ateliers de création des réalisateurs au sein de boîtes noires autonomes composantes d'une exposition itinérante.
- Petite fabrique animée : ateliers d'initiation jeune public (en milieu scolaire et au centre de loisirs) à partir de matériaux de récupération et de déchets ré-enchantés et animés, encadrés par des jeunes professionnels de la région.
- Samedi 12 octobre : Journée tout public avec diffusion du film réalisé durant les ateliers jeune public

Cette action se veut être un relais de la manifestation "Les Toons débarquent" et s'inscrit dans la "Fête du Cinéma d'animation" portée par l'AFCA.

Madame Frédérique Blanchin, Coordinatrice de l'association EIDOS, est en charge de l'organisation de la manifestation en tant qu'« Opérateur » de l'événement.

Madame Christine Laval-Hanachi, Responsable culture, sport et vie associative est l'interlocutrice d'Eidos pour la mise en œuvre de cet événement pour « la Mairie d'Aucamville ».

Monsieur Philippe Etienne, Gérant de la société Les Cinés de Cocagne, est en charge de la programmation cinématographique pour « le Cinéma ».

## **Article 1 : Objectifs du partenariat**

L'objectif commun est de proposer une manifestation culturelle, pédagogique, populaire, artistique, professionnelle, de qualité autour du cinéma d'auteur d'animation.

Les objectifs poursuivis par chacune des parties sont les suivants :

Pour « l'Opérateur », il s'agit de :

- Mettre en avant le dynamisme de la filière du cinéma d'animation en région.
- Promouvoir la création et la diffusion de films de fin d'études réalisés par des étudiants en cinéma d'animation, ou de films de jeunes professionnels en cinéma d'animation de la Région Occitanie, notamment avec le soutien de Cinéphilae et Occitanie Films.
- Elaborer une programmation qualitative et soucieuse de l'émergence de nouveaux talents, en rapprochant les grands noms de l'animation et les jeunes créateurs.
- Créer des liens entre les écoles supérieures (ISCID, isdaT, CréaNum, e-artsup, etc.) et les professionnels de la filière (producteurs, auteurs, réalisateurs, etc.) pour favoriser l'insertion des étudiants dans la Région.

- Faire l'état des lieux de la recherche en cinéma d'animation des laboratoires auprès de publics extérieurs au monde de la recherche universitaire.
- Prendre en compte des questions environnementales dans la pratique du cinéma d'animation moderne.
- Sensibiliser au développement durable à travers les ateliers scolaires et jeune public par l'utilisation de matériaux de récupération dont nos maisons et nos poubelles regorgent pour réaliser une animation (papiers divers, plastiques, emballages, vieux jouets, étoffes, appareils en panne, objets désuets...).
- Sensibiliser le jeune public aux différentes pratiques du cinéma d'animation.
- Aller à la rencontre de tous les publics à travers un déploiement régional de la manifestation sur des territoires variés (urbain, périurbain et rural) afin de renforcer le maillage culturel de territoire assuré notamment par les salles de proximité.
- Mettre en place la manifestation en s'appuyant sur les ressources et les entreprises locales (habitants, petits commerces de proximité pour la restauration des participants et du public, hébergement, actions sur l'espace public avec la complicité des commerçants et des habitants, etc.) afin d'engendrer des externalités positives et de favoriser le dynamisme périurbain.

Pour « la Mairie », il s'agit de :

- développer via le cinéma d'animation, l'éducation à l'image, qui est l'un des axes de sa politique d'éducation artistique et culturelle, et plus précisément de proposer des actions en ce sens aux structures éducatives de la ville, aux habitants d'Aucamville, du nord toulousain, et plus largement de toute la métropole toulousaine
- de promouvoir le cinéma Jean Marais et de contribuer au rayonnement de cet équipement dans sa dimension de lieu d'initiative culturelle à l'échelle de l'agglomération toulousaine.
- de contribuer au développement de la filière cinéma d'animation régionale.

Pour « le Cinéma », il s'agit de :

- proposer une programmation de films d'animation d'auteurs,
- de faire connaître la salle de cinéma Jean Marais à travers une offre culturelle originale et à multiples entrées (projection, débat, sensibilisation autour du cinéma d'animation), d'être identifié comme un acteur local de soutien à la jeune création régionale.

## Article 2 : Modalités de réalisation

Plusieurs partenaires sont sollicités pour proposer des animations et actions à destination des scolaires, des professionnels et du grand public au cours de la manifestation dans son volet aucamvillois. Des actions culturelles (exposition et ateliers), scientifiques/professionnelles (rencontres recherche, création & profession et formation) et artistiques (projection de films) sont organisées grâce aux partenariats tissés par EIDOS et le CINEMA JEAN MARAIS, dont notamment :

- Université Toulouse Jean Jaurès (ISCID et LARA-SEPPIA)
- Occitanie Films
- AFCA
- CINEPHILAE
- VEO
- NEF Animation

Dans le cadre d'un partenariat conclu par EIDOS avec l'Université Toulouse Jean Jaurès, des étudiants du parcours « Cinéma d'animation » de l'ISCID seront impliqués dans l'organisation, en amont et sur place, de cet événement.

### Article 3 : Engagement des parties

« L'opérateur » s'engage à :

- Assurer la responsabilité artistique de l'événement,
- En qualité d'employeur, assurer les rémunérations, charges sociales et fiscales du personnel attaché à la manifestation et engagé par EIDOS
- Gérer et s'acquitter des repas et déplacements des invités de la journée professionnelle et des intervenants animateurs, étudiants stagiaires présents sur la manifestation,
- Signer une convention avec l'université Jean Jaurès clarifiant le rôle et le temps de présence des étudiants du parcours « Cinéma d'animation » de l'ISCID et garantissant leur couverture en termes d'assurance,
- Organiser et réaliser les ateliers scolaires et au centre de loisirs selon le planning prévu (coordination et rémunération des intervenants, contenus des ateliers, matériel de tournage),
- Organiser deux journées de rencontres professionnelles avec les partenaires de la manifestation. Le 10.10, il s'agira d'une formation « la médiation vers un public d'adolescents et jeunes adultes » à destination des exploitants et médiateurs culturels tandis que se déroulera en parallèle un workshop (« Animathon ») pour des étudiants de différentes écoles de cinéma de la région.  
Le 11.10 se tiendra une rencontre professionnelle/master class réunissant professionnels, artistes, chercheurs et étudiants ouverte à tous.
- Mettre en place l'exposition des black box au sein du cinéma Jean Marais du 9 au 11 octobre (conception, scénographie, fabrication, installation, accueil et médiation)
- Installer la maquette du film « L'ourse Bleue » à la médiathèque à partir de septembre (date à confirmer), en fournissant le fichier du film associé
- Concevoir les supports de communication pour la manifestation à Aucamville (avec déclinaison affiches A3, MUPI et Sénior, programme, pass...), et à mentionner (logo, ...) sur tous ses documents de communication le partenariat avec la mairie d'Aucamville, y compris pour les événements organisés dans d'autres villes de la région Occitanie
- Imprimer le programme éventuellement conçu pour les journées professionnelles mentionnées ci-dessus
- Mettre à jour le site internet de l'événement,
- Communiquer auprès du réseau des écoles d'animation et de cinéma de la Région, et du réseau professionnel.

« La Mairie » s'engage à :

- Mettre à disposition ses locaux : le cinéma (y compris son hall d'accueil), la médiathèque, et la salle George Brassens (base logistique) dont la cuisine et ses équipements, ainsi que le matériel présent sur place (tables et chaises notamment),
- Mettre à disposition ses agents (responsable et assistante culture, services techniques) pour la préparation et l'organisation de la manifestation,
- Organiser, financer et suivre l'impression des supports de communication se rapportant aux actions menées à Aucamville (flyers, panneaux de signalétique extérieurs, affiches A3, MUPI et format sénior soit 3.20x2.40m) et à les diffuser auprès des habitants et commerçants du nord toulousain ainsi que de la métropole toulousaine, et auprès des établissements scolaires et de loisirs de la ville,
- Mener d'autres actions de communication à travers ses différents outils de communication municipaux print et digitaux : journal, Facebook, site internet, affichage électronique, agenda culturel, mailings, ...
- Faire le lien avec les structures éducatives aucamvilloises pour organiser les ateliers en temps scolaire et avec le centre de loisirs

- Attribuer une subvention de 3 000 € à « l'Opérateur » pour l'organisation et la mise en œuvre de la manifestation.

Au total, au-delà des apports en nature et de la subvention de 3000 euros, la participation financière de la mairie d'Aucamville inclut également les frais de communication et les frais afférant à la venue d'une fanfare pour la soirée de clôture). Il faut noter que « La mairie », grâce à un partenariat avec l'entreprise Decaux, bénéficie par ailleurs de l'impression gratuite des affiches MUPI et séniors (coût estimé à 440 euros).

« Le Cinéma » s'engage à :

- Mettre en place une programmation en soirée les 10 et 11 octobre, ainsi que le 12 octobre à 15h30, en lien avec le festival, en prenant à son compte les frais associés et la billetterie qui sera mise en place,
- Proposer des séances spéciales à destination des scolaires,
- Assurer le bon déroulement des deux journées professionnelles avec la mise à disposition du matériel technique nécessaire et d'un projectionniste,
- Communiquer sur la manifestation au sein de son réseau,
- Favoriser la diffusion des films des jeunes talents de l'Occitanie,
- Mettre en place des séances gratuites valorisant la nouvelle création et plus particulièrement les projets des étudiants issus de l'ISCID, du programme *Les Toons Débarquent*,
- Pratiquer un tarif préférentiel pour les étudiants du parcours Animation de l'ISCID

#### **Article 4 : Modification et résiliation**

Toute modification aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant. La convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect par l'une des autres parties des engagements pris au titre de la convention. Cette résiliation ne deviendra effective qu'un mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations.

#### **Article 5 : Exploitation des films**

Dans le cadre de cet événement, est prévue une exploitation non commerciale et libre de droits des films d'animation de fin d'étude réalisés par les étudiants de l'ISCID ou de tout autre Ecole participant à la manifestation pour le compte des Cinés de Cocagne.

Les œuvres sont protégées par le Code de la Propriété Intellectuelle.

« L'Opérateur » s'engage à ce que les étudiants de l'UT2J ou autres écoles de cinéma attestent l'originalité des œuvres diffusées, qu'ils en sont les auteurs et qu'ils détiennent le droit de reproduction, de représentation et de divulgation de leurs travaux.

#### **Article 6 : Assurances**

Chaque partie assure qu'elle a souscrit toutes les assurances nécessaires qui lui incombent pour la bonne tenue de la manifestation.

#### **Article 7 : : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année civile 2024.

## Article 8 : Recours

La présente Convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la Convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Toulouse sera saisi.

## Article 9 : Clauses particulières concernant le Coronavirus

Dans l'éventualité d'une propagation du Coronavirus, les parties souhaitent apporter des précisions concernant d'éventuelles annulations des rendez-vous programmés pouvant intervenir dans ce contexte. Quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer un ou plusieurs événements, c'est-à-dire que l'annulation survienne pour cause de maladie parmi les membres des équipes artistiques ou de la structure d'accueil, ou bien du fait d'une décision légale de fermeture :

- Les trois parties à la convention examineront tout d'abord la possibilité de reporter les événements programmés ;
- Si cette solution n'est pas envisageable, un accord amiable sera recherché entre les trois parties.

Fait en trois exemplaires à \_\_\_\_\_, le ..... 2024

« La Mairie »

**Mairie d'Aucamville**

Monsieur Le Maire - Gérard ANDRÉ

« L'Opérateur »

**Association EIDOS Cinéma**

M. Jean Michel Anselmi - Président

«Le Cinéma »

**Les Cinés de Cocagne**

M. Philippe Etienne - Gérant